



Taxes ordures ménagères

Par lbral

Bonjour,
Mon propriétaire m'a adressé un mail pour me réclamer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2020 que je lui ai réglé sans tarder. Dans ce même mail il m'indique qu'il ne me réclame pas à titre gracieux celles de 2019 (j'ai emménagé en août 2019).
Fin 2021 il m'adresse un nouveau mail dans lequel il me les réclame en précisant qu'il avait oublié de me les demander. Dois-je payer ou refuser au motif qu'il s'était engagé par écrit à m'en faire cadeau.
Merci pour vos réponses.
Cordialement

Par Henriri

Hello !

Que pourrait-il se passer si vous ne payez pas ces charges "ordures ménagères" de 2019 qu'il disait ne pas vous faire payer mais qu'il vous réclame maintenant, si ce n'est une tension dans vos rapports ultérieurs (durcissement puis lassitude à terme ?). A vous de voir si le jeu en vaut la chandelle.

A votre place je lui ferais néanmoins un mail le "rassurant" subtilement qu'il n'a pas "oublié" de vous réclamer la moitié de cette charge locative 2019 en lui rappelant (copie de son mail à l'appui) qu'il vous en avait dispensé "à titre gracieux"... et vous ne lui répondez pas que vous refusez de payez... mais vous ne payez pas...

Qu'en dites-vous ?

A+

Par lbral

Bonjour Henriri ,
Excuse moi pour le retard mis à te répondre mais j'attendais une réponse de mon proprio auquel j'ai adressé un mail selon les consignes et dans l'esprit de ce que tu m'avais conseillés.
Du coup la mémoire semble lui être revenue et il ne me réclame plus le paiement de la taxe 2019 comme il l'avait promis.
L'affaire est donc close et encore une fois merci pour tes conseils avisés
Cordialement

Par Henriri

Parfait !